

Paris, le 30 septembre 2024



Monsieur le Maire,
Sinclair VOURIOT
EN MAIRIE
Place de l'Eglise
77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

N/ Réf. 2024_ST_225_ES_LB

**Objet : Révision du PLU de SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES – 2^e
arrêt
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, par courrier et pour avis, le 2^{ème} arrêt du projet de révision de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, arrêté le 30 juillet 2024. Ce dossier nous est parvenu par voie électronique le 2 août 2024.

Après étude du dossier, la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France est obligée de réitérer sa demande émise lors du premier arrêt du dossier quant à la réalisation d'un schéma des circulations des engins agricoles. Celui-ci est en effet nécessaire, surtout lorsque l'activité agricole se situe en région périurbaine, pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la circulation des engins agricoles lors des projets d'aménagement sur le territoire communal, et ainsi arriver à concilier les besoins des différents usagers du domaine routier et des habitants.

Par ailleurs, nous avons remarqué la suppression de la protection au titre des EBC de quelques parcelles boisées à l'ouest de l'A 104. Ce déclassement entraîne, par compensation, le classement en EBC de parcelles valorisées par une activité agricole. En l'occurrence, il s'agit de parcelles accueillant le pâturage de bovins. Nous demandons qu'une concertation étroite avec l'exploitante concernée soit menée à ce sujet.

En conclusion et au vu des remarques formulées ci-dessus, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France émet un **avis défavorable** quant à ce projet de révision de PLU.

Enfin, nous nous réservons la possibilité d'intervenir, en complément, lors de l'enquête publique pour soutenir d'éventuelles réclamations individuelles d'agriculteurs.

Vous remerciant de nous avoir consultés et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Christophe HILLAIRET